

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LE TOUVET

DELIBERATION n°2026_59				Séance du 8 juillet 2026 2026
Nombre du Conseil municipal				L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 juillet 2026, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Adrian Raffin.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	
23	23	17	22	

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 juillet 2026 en portage boîtes aux lettres et envoi dématérialisé.

Présents : AUMONT Caroline ; BACHELOT Xavier ; BLANC-GONNET Johanne ; BORDET Anne ; BOUVIER Julien ; BROCHIER Carine ; CATTET Georges ; CHABANNE Cendrine ; COSTA Andrea ; COURROUX John ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUYOT Sylvain ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; RIGOUT Pierre-Antoine ; VASSEUR Jeanne

Absents excusés : CABANE Claire (a donné pouvoir à CATTET Georges) ; CHEMIN Estelle (a donné pouvoir à CHABANNE Cendrine) ; COLLU Cyrine (a donné pouvoir à VASSEUR Jeanne) ; GUITTON William (a donné pouvoir à MERZARIO Bruno) ; LEGRAND Sophie (a donné pouvoir à BACHELOT Xavier)

Absents : COTTIN Clément

Secrétaire de Séance : Xavier BACHELOT

Début de séance : 20h30

Délibération n°2026_59 : Cession de la parcelle communale AL 262 à Mme Laurence Colombier

RAPPORT DE PRESENTATION

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L3211-14,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29 et L2241-1,

Vu l'avis du Domaine en date du 5 mai 2026 ;

Madame Cendrine CHABANNE, adjointe chargée de l'urbanisme et des ressources humaines, expose au Conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique foncière, la commune du Touvet a décidé de mettre en vente la parcelle communale cadastrée AL 262 (repérée en annexe), située 174 Rue de la Priola et d'une contenance de

78 m², appartenant au domaine privé de la commune. En effet, ce terrain délaissé et enclavé n'a plus d'utilité pour la Commune. Il s'agit d'une parcelle nue enherbée, supportant une canalisation souterraine d'eaux usées. Une servitude devra par conséquent être créée sur la parcelle AL 262 au profit de la parcelle AL 312.

Dans ce contexte, des négociations amiables ont été menées avec Madame Laurence Colombier, propriétaire de la parcelle mitoyenne AL 385, et ont abouti à une proposition de cession à un prix de 58,50 € par m², conformément à l'avis du Domaine en date du 5 mai 2026.

Ce montant au mètre carré représente un prix de vente global de 4 563 €.

Les frais d'acquisition (de notaire) seront pris en charge par l'acquéreur, comme le veut l'usage.

Après cet exposé, il est donc proposé au conseil municipal :

- De céder à Mme Laurence Colombier la parcelle communale cadastrée AL 262 représentant une contenance de 78 m², au prix convenu avec l'acquéreur de 4 563 €, auquel s'ajouteront les frais d'acte,
- D'autoriser le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tous les documents et actes relatifs à cette cession.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Cendrine CHABANNE, adjointe chargée de l'urbanisme et des ressources humaines,

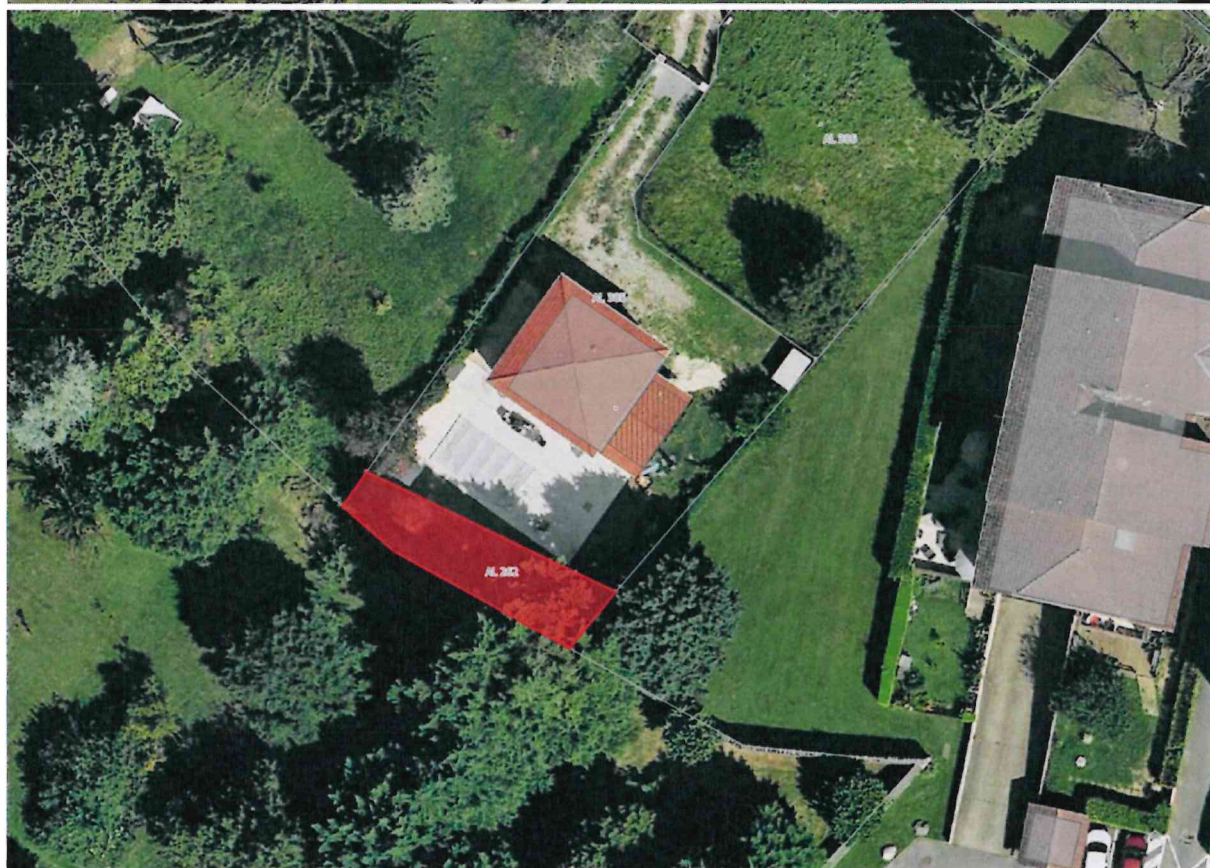
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE De céder à Mme Laurence Colombier la parcelle communale cadastrée AL 262 représentant une contenance de 78 m², au prix convenu avec l'acquéreur de 4 563 €, auquel s'ajouteront les frais d'acte ;

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tous les documents et actes relatifs à cette cession.

ANNEXE 1 : ETAT PARCELLAIRE DE LA CESSION PROJETEE



ANNEXE 2 : AVIS DU DOMAINE EN DATE DU 5 MAI 2026

7300 - L - SD



Direction départementale des Finances publiques de l'Isère

Pôle d'Évaluation Domaniale

8 rue de Belgrade BP 1126

38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 11 25 77 07

mél. : ddip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Grenoble, le 05/05/2026

Le Directeur départemental à

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : André Jacques VALENTIN

téléphone : 04 11 25 77 06

mél. : andre-jacques.valentin@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. OSE : 2026-38511-26738

COMMUNE DU TOUVET

LETTRÉ - AVIS DU DOMAINE

Objet : Cession

Votre référence : *Demande d'avis Domaine - cession à Mme Colombier*

Par saisine en date du 22/04/2026, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale pour la cession d'une parcelle cadastrée AL n° 262, situées 174 Rue de la Priola à Le Touvet, d'une contenance de 78 m².

Dans le cadre de cette opération, la commune du Touvet cède à Madame COLOMBIER une petite parcelle du terrain communal délaissé et enclavé, n'ayant plus d'utilité pour la commune.

Il s'agit d'une parcelle nue enherbée, supportant une canalisation souterraine d'eaux usées.

Compte tenu de la consistance du bien et de la nature de l'opération, et au vu des éléments communiqués, la valeur vénale de la propriété est estimée à **58,50 € HT**.

Le présent avis est valable 12 mois.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Andre-Jacques VALENTIN

responsable du PED 38

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 038-213805112-20260708-DEL_2026_59-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Touvet, le 9 juillet 2026 2026
Le Maire,
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 10 juillet 2026 2026



Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 038-213805112-20260708-DEL_2026_59-DE